

vendredi 7 juin 2002

Le
Quotidien

● **Cour de cassation**

Un avocat rue dans les brancards

Une requête en suspicion légitime a été introduite.

Luxembourg.- Pas content. Même pas satisfait du tout, M^e Henri Frank s'est tourné, hier, vers la Cour de cassation dans le cadre d'une affaire où son client, D. , a été accusé de viol.

Après un jugement en première instance, celui-ci a été condamné à reprendre le chemin de la prison.

Son avocat a aussitôt déposé une demande de liberté provisoire qui a été rejetée (par les juges de la cour d'appel).

Dans les prochains jours, ces mêmes juges seront invités à rendre un arrêt dans cette même affaire.

Se greffe à la grogne de l'avocat le fait qu'un témoin, entendu par la

chambre criminelle, se soit ensuite porté partie civile avant d'être à nouveau consulté «à titre de renseignements» par la cour d'appel. Disons pour résumer, qu'il y a là trop d'interférences.

C'est dans ce contexte qu'a été introduite une requête en suspicion légitime. S'appuyant sur un

texte voulant qu'une affaire puisse être renvoyée devant une juridiction de même degré hiérarchique, le défenseur de D. souhaite que son client puisse être à nouveau entendu par la chambre criminelle à condition qu'elle soit composée de manière différente.

Arrêt le 13 juin.